

L'exécutif local, c'est-à-dire le Maire et ses adjoints, a décidé d'aller à la rencontre des administrés grâce à des réunions de riverains. Ces rencontres s'articulent en deux parties :

- Une présentation générale de la commune, son fonctionnement et ses projets,
- Un jeu de questions-réponses concernant l'ensemble de la commune puis précisément les quartiers concernés.

### **Réunion du 12 décembre 2015**

La 3<sup>ème</sup> réunion de cette nouvelle série de rencontres avec les Ballancourtois s'est déroulée le samedi 12 décembre 2015 au ciné Toile situé à l'Espace Daniel Salvi de Ballancourt sous la présidence de M. Jacques MIONE, accompagné des adjoints au Maire. Elle concernait les habitants des rues du Martroy, du Petit Moulin, du Général de Gaulle (en partie), de l'Aunette, Marie Sophie de la Briffe, Ampère (en partie), des Pierreaux, de l'Abbaye, des Deux Places, de la Mairie, du Marché Couvert, de la Fontaine, du Cloître, Gay Lussac, de Chevannes, Jeanne Pinet, de la Girafe, des Piverts, des Bernaches, des Colombes, des Rouges Gorges, des Martinets et des Tourterelles ; les allées des Thuyas, des Bouleaux, des Pinsons et des Vanneaux ; l'avenue de la Croix Boissée (en partie) ; les impasses de l'Abbaye, des Hérons et du Petit Moulin ; les places de la Liberté et du Docteur Pujol ; les chemins des Grives, des Merles et de la Croix Petite

#### **Questions générales sur la commune de Ballancourt**

##### Informations générales sur la ville

7.454 habitants. 2.888 logements dont 75 % de pavillons et 2/3 de propriétaires  
25 % de familles monoparentales.  
79 % d'actifs dans la tranche d'âge 15-65 ans. 16 % travaillent sur Ballancourt.

Effectifs scolaires : 805 enfants en 2015. Nouvelles activités périscolaires (NAP) : coût pour la commune de 70.000 € - fort taux de participation des enfants.

##### Le Conseil des Sages

Mis en place en 2015, il regroupe 12 personnes dont 6 anciens élus municipaux et 6 non élus.

Rôle : réflexion et proposition pour améliorer la vie quotidienne des Ballancourtois.

Sujets engagés : commerces du Turelle, marché forain, stationnements.

##### Village retraite

Reprise au 1<sup>er</sup> janvier 2016 par les bailleurs sociaux France Habitat et gestion par l'association « Les Bruyères ». 99 logements vont être réhabilités.

##### Projets et travaux en cœur de ville

- la Maison des Services Publics (CCVE) a ouvert fin 2014.

- Construction de la médiathèque (site de l'ancien Shopi). Offre de documentation classique et forte orientation vers le numérique. Portail Web ouvert vers l'extérieur. Ouverture prévue au mois d'avril 2016.

- Rue du Martroy transformée sur sa partie la plus large, tous les réseaux ont été enterrés.

- Construction de bassins de rétention des eaux pluviales pour limiter les inondations de la rue Saint Martin.

- Réaménagement du Rû sur toute sa longueur rue de l'Aunette et remise à l'air. Etude pilotée par le SIARCE avec le support de l'Agence de l'Eau, de la Région et du Département de l'Essonne.

- Construction progressive de 150 logements rue de l'Aunette dont 45 logements sociaux.

- Aménagement de la rue du Petit Moulin à l'étude.

##### Politique sécuritaire

Présentation d'une carte de contrôle radar sur l'ensemble de la ville. M. le Maire souhaite recruter un second agent de Police Municipale en 2016 ou 2017.

M. le Maire explique que des réunions de sécurité de Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) sont organisées environ toutes les trois semaines en Mairie avec les services de la gendarmerie, les sapeurs-pompiers, les services techniques et la police municipale. Des thèmes variés y sont abordés dont : actes inciviques, dégradations, circulation, vitesse, stationnements, nuisances sonores, gens du voyage, etc...

Ces réunions ont pour objectif de s'informer entre services et trouver des solutions au cas par cas aux problèmes rencontrés par les Ballancourtois.

- Vidéo protection : 12 caméras installées sur la commune.

- La CCVE va prochainement installer des caméras en entrée de ville (14 caméras).

- Opération voisins vigilants : 48 personnes volontaires sur l'ensemble de la commune.

- Opération « stop cambriolages » par la gendarmerie (rondes régulières des gendarmes pendant les vacances).

##### Accessibilité

La commune a remis son agenda pour les 22 bâtiments publics afin d'améliorer progressivement l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Le budget est estimé à 586.000 € de travaux à réaliser sur 6 ans.

Il en est de même pour les travaux de mise aux normes sur la voirie (PAVE). L'estimation des travaux est de 1.600.000 € à réaliser sur 15 ans.

### **Développement des constructions d'ici 2025**

\* Sous le Mont : 110 logements  
\* Sous la Ville : 120 logements  
\* Secteur Gare : 125 logements  
\* Ferme de l'Aunette : 150 logements  
\* Village retraite : 130 logements.  
Soit un total de 635 logements.  
Population supplémentaire estimée à environ 1500 habitants d'ici 2025.

## **Questions sur le quartier**

### **Points d'Apport Volontaire (PAV) – Carrefour Market**

M. le Maire indique que les points d'apport volontaire vont être enterrés dès 2016. Le premier sera celui situé derrière Carrefour Market. Les travaux sont en cours. Les conteneurs verres et papiers seront enfouis.

Seront enfouis par la suite les conteneurs situés rue Varache et à la gare sur le petit parking (rue de l'Essonne) qui appartient à la ville.

Des caméras seront enfin installées sur chaque site afin de pouvoir verbaliser tous les dépôts sauvages (par un système de vidéo verbalisation).

### **Vitesse rue du Général de Gaulle**

Un riverain signale les vitesses excessives rue du Général de Gaulle et sollicite l'installation d'un miroir face à son domicile. Une première demande avait été faite mais un refus a été émis par les services techniques pour cette installation.

M. le Maire répond qu'il n'est pas envisageable d'installer trop de miroirs. Pour les fixer à un poteau ou à des murs il faut obtenir l'accord des propriétaires. Pour des sorties privées, c'est à l'utilisateur

privé de s'assurer de cet accord et de son installation.

Il est possible de fixer un miroir sur un poteau mais il faut également voir ou le fixer et à quelle hauteur.

M. le Maire se tient à sa disposition pour étudier cette demande.

### **Présence de rats dans la rue du Martroy**

Une riveraine signale des rats dans le bas de la rue du Martroy.

M. le Maire indique qu'il faut les traiter avec les appâts.

Ils apparaissent avec la présence des poulaillers et les problèmes d'insalubrité chez des propriétaires privés.

### **Rue du Petit Moulin/Stationnement anarchique rue de l'Aunette**

Une habitante de la rue du Petit Moulin signale que depuis l'installation des barrières pour l'accès des parkings des résidents de la rue de l'Aunette, il est très difficile de se garer et de circuler rue du Petit Moulin. Les locataires Essonne Habitat se garent sur les trottoirs de la rue de l'Aunette et sur la rue du Petit Moulin.

M. le Maire indique que le parking de l'ancien marché est ouvert en permanence.

Il précise également que la rue du Petit Moulin va être refaite l'an prochain et que les places de stationnement seront clairement marquées sans aucune possibilité de débordement. Il regrette le manque de civisme de certains.

Une riveraine signale qu'Essonne habitat a offert un badge à chacun de ses résidents mais que le second est payant. Donc pour ceux qui ont deux véhicules, un est stationné sur le parking réservé et l'autre sur le trottoir. Cela explique tous les véhicules stationnés sur les trottoirs.

M. MIONE remarque que la pose de ces barrières a été à la demande des locataires des logements.

### **Trottoir du 21bis rue du Général de Gaulle**

Un riverain signale que le trottoir du n° 21 bis est endommagé et demande une réfection.

M. le Maire va transmettre sa demande aux services techniques.

Le Directeur des Services techniques s'est rendu sur site le 17 décembre et ne signale pas de danger immédiat (3 pavés effondrés) toutefois ce trottoir sera sous surveillance et une intervention sera déclenchée en cas d'aggravation du problème.

### **Bâtiment de la Mairie**

Une riveraine de la rue de Chevannes regrette que le bâtiment de l'hôtel de ville ne soit pas valorisé compte tenu de tous les efforts esthétiques faits pour la place de l'église, le lavoir et le centre-ville.

M. le Maire acquiesce devant cette remarque mais souligne que les actions d'embellissement et de réhabilitations des bâtiments publics sont dirigées en priorité vers les usagers et les administrés. Des améliorations esthétiques ont été portées à l'intérieur de la mairie (changement de sols, peintures murales, fenêtres double vitrage installées). Sera prévue pour les années à venir la mise aux normes des Personnes à Mobilité Réduite.

### **Avenir du magasin Weldom**

M. le Maire explique que plusieurs projets se sont présentés pour succéder à Weldom.

Le Groupe Carrefour a fait avorter ces projets (Grand Frais) et a racheté le magasin Weldom cet été. Leur volonté était de chercher une enseigne de type bricolage ou jardinage.

Toutefois rien ne bouge et l'attitude du Groupe Carrefour est dommageable.

Parallèlement, M. le Maire précise que le terrain communal situé derrière la gendarmerie fait l'objet de deux acquéreurs potentiels.

### Accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite en centre ville/stationnements anarchiques

Un riverain signale les difficultés pour circuler à pied entre la rue Ampère et la rue de l'Aunette. Beaucoup de véhicules encombrant les trottoirs (ex : devant le salon de coiffure Tchip).

M. le Maire explique qu'il s'agit de problèmes de police municipale. Un nouveau travail va être effectué auprès des enfants des écoles par une sensibilisation des parents (opération « touche pas à mon trottoir »). Ce même travail sera réitéré pour les déjections canines.

Il est suggéré une verbalisation des contrevenants par les membres de l'assemblée. M. MIONE répond qu'il préfère les actions de sensibilisation plutôt qu'une volonté de pénaliser les contrevenants.

Les stationnements gênants sont également signalés à l'entrée de la rue du Martroy (Place de la Liberté). M. le Maire répond qu'un système de vidéo-verbalisation va être mis en place sur la Place de la Liberté.

### Stationnements place du marché couvert

Un résident signale la difficulté pour stationner autour du marché entre le marché forain les jeudis et dimanches et toutes les autres manifestations (marché aux plantes, fête de Noël ..).

M. MIONE rappelle la présence des parkings en zone bleue qui permettent une meilleure rotation des véhicules (face à la caserne) et indique qu'il faut accepter les contraintes pour permettre l'activité commerciale en centre-ville. Il rappelle que le parking de l'ancien marché est ouvert et que les véhicules des abonnés du marché y sont garés les jeudis et dimanches pour désencombrer le secteur. Le problème est que tous les habitants souhaitent garer leur véhicule au plus proche de chez eux.

### Nuisances Place du Docteur Pujol

Il est signalé la délinquance récurrente dans les cages d'escalier Place du Docteur Pujol : état d'ébriété des personnes, échanges de stupéfiants, actes de violences, dégradations des lieux depuis les récents travaux de rénovations.

Il est demandé une intervention des gendarmes plus systématique.

M. MIONE fera remonter ces informations lors du prochain CLSPD et signale qu'il est difficile d'agir sur un domaine privé (Essonne Habitat) et conseille d'appeler la gendarmerie en composant le 17.

### Trottoirs rue de l'Aunette

Un riverain signale que des véhicules ont été endommagés sur la rue de l'Aunette, les trottoirs sont trop hauts (amortisseurs abimés), rétroviseurs cassés.

M. MIONE rappelle que la priorité est de sécuriser les piétons. Le stationnement prévu est un stationnement à cheval pour laisser l'accès aux piétons mais beaucoup d'automobilistes se garent complètement sur le trottoir.

### Devenir du restaurant face à l'église

M. le Maire indique que le propriétaire actuel ne veut pas vendre cet ancien établissement. Un projet immobilier est en cours d'étude.

Il sera intéressant de pouvoir conserver la vitrine et y mettre une boutique ou un restaurant. M. MIONE indique que la boucherie était intéressée par le lieu avant finalement de s'installer dans les locaux de l'ancien Joué Club.

### Trottoir rue du Marché Couvert

Un riverain indique la dangerosité au niveau du n° 1 de la rue du Marché Couvert car il n'y a pas de trottoirs.

M. le Maire va demander aux services techniques d'aller voir sur place.

### Vitesse avenue de la Croix Boissée

Un riverain souligne la vitesse excessive de l'avenue de la Croix Boissée.

M. le Maire indique qu'un rond-point a été installé dans le haut de la rue Blanchard à la place des panneaux stop pour casser la vitesse. Il existe toujours des solutions de type chicanes ou dos d'âne mais la solution la plus efficace est la sanction par la mise en place de radars.

### Il est signalé l'absence d'une piste cyclable avenue de la Croix Boissée.

M. MIONE indique que l'avenue est assez large pour permettre la circulation des vélos.

### Stationnements rue de l'Abbaye

Il est signalé de trop nombreuses voitures garées sur les trottoirs rue de l'Abbaye.

M. le Maire reconnaît ce problème. Il avait été envisagé une mise en sens unique de cette rue pour sécuriser une sortie.

Un riverain suggère de supprimer le terrain de jeu en y créant un parking. Peu d'enfants y jouent et beaucoup de chiens y sont présents et créent des nuisances.

M. MIONE regrette cette possible suppression. M. LEFETZ suggère de convoquer les riverains de la rue de l'Abbaye pour en discuter.

### Vitesse Chemin des Merles

Il est signalé la dangerosité à la sortie du Chemin des Merles face à la vitesse des véhicules qui circulent rue de Chevannes.

M. le Maire indique que toutes les sorties de rues posent problème car les automobilistes roulent trop vite !

Il est suggéré la mise en place d'un radar de courtoisie : en cas de vitesse excessive un feu clignote.

M. le Maire signale que ce type d'équipement a été mis en place dans la rue Varache, le feu tricolore se met au rouge lors de trop grande vitesse. L'entretien est à la charge de la commune et ce radar n'est pas toujours fonctionnel.

Il est suggéré l'impression d'autocollants à apposer sur les pare brises des véhicules de façon à indisposer les automobilistes contrevenants.

M. le Maire retient cette idée.

### **Rond-Point devant la Gendarmerie**

Il est signalé que les véhicules vont trop vite dans le sens montant en direction de l'autre rond-point de la sculpture. Le tournant n'est pas assez marqué sur le rond-point de la gendarmerie.

M. le Maire indique que c'est un problème de configuration des lieux. Il n'a pas été possible de casser le mur du cimetière car des concessions se trouvent juste derrière.

### **Installation de la fibre optique sur Ballancourt**

M. le Maire indique que la fibre optique n'est encore prévue dans l'immédiat. L'installation de la fibre est très coûteuse notamment les travaux pour le passage des câbles.

Il précise que le débit sur Ballancourt est bon.

### **Déjections canines**

Un riverain demande s'il est légal de prendre en photo le chien et son maître ?

M. le Maire répond par la négative car une assermentation est nécessaire.

Il indique que des actions de sensibilisation vont être de nouveau à l'ordre du jour dans les écoles en 2016 en prévention.

Il regrette les actions antérieures qui n'ont pas eu le succès escompté : canisites, pochettes à déjections mises à disposition et qui ont été vandalisées. Il s'agit d'un vrai problème d'éducation.

### **Voitures ventouses rue Ampère**

Il est signalé des voitures ventouses rue Ampère.

M. le Maire explique que les véhicules ne peuvent être retirés de la voie publique qu'après une période de 8 jours suite au constat effectué par la police municipale. Un marquage est réalisé sur les roues. Si le véhicule est déplacé même de quelques mètres entre temps, on ne peut plus le retirer et une procédure complète est à refaire.

Le véhicule rue Ampère a été identifié par les services.

### **Dans la cadre de la COP 21 et des réflexions sur le climat, un plan sur l'amélioration de la vie à Ballancourt est il à l'ordre de jour ?**

M. le Maire indique que Ballancourt fait partie d'un environnement agricole et plutôt vert et arboré : 250 hectares urbanisés sur les 1.800 hectares de la commune. Ces réflexions sur le climat s'engagent essentiellement dans les grandes villes. A Ballancourt il n'y a pas de réelles problématiques sur le climat ni de réflexions propres sur ce sujet.

### **Climatisation du Ciné Toile**

M. le Maire indique qu'un système de rafraîchissement et non de climatisation est à l'étude sur la salle de spectacles et le cinéma. Ce projet est inséré dans le contrat de territoire.

Le système inscrit au prochain budget repose sur l'installation d'une pompe à chaleur réversible.



L'ensemble des questions ayant été évoqué, M. le Maire de la commune de Ballancourt-sur-Essonne remercie tous les participants présents à la réunion et rappelle que la mairie se tient à disposition de tous les Ballancourtois pour améliorer encore leur qualité de vie.